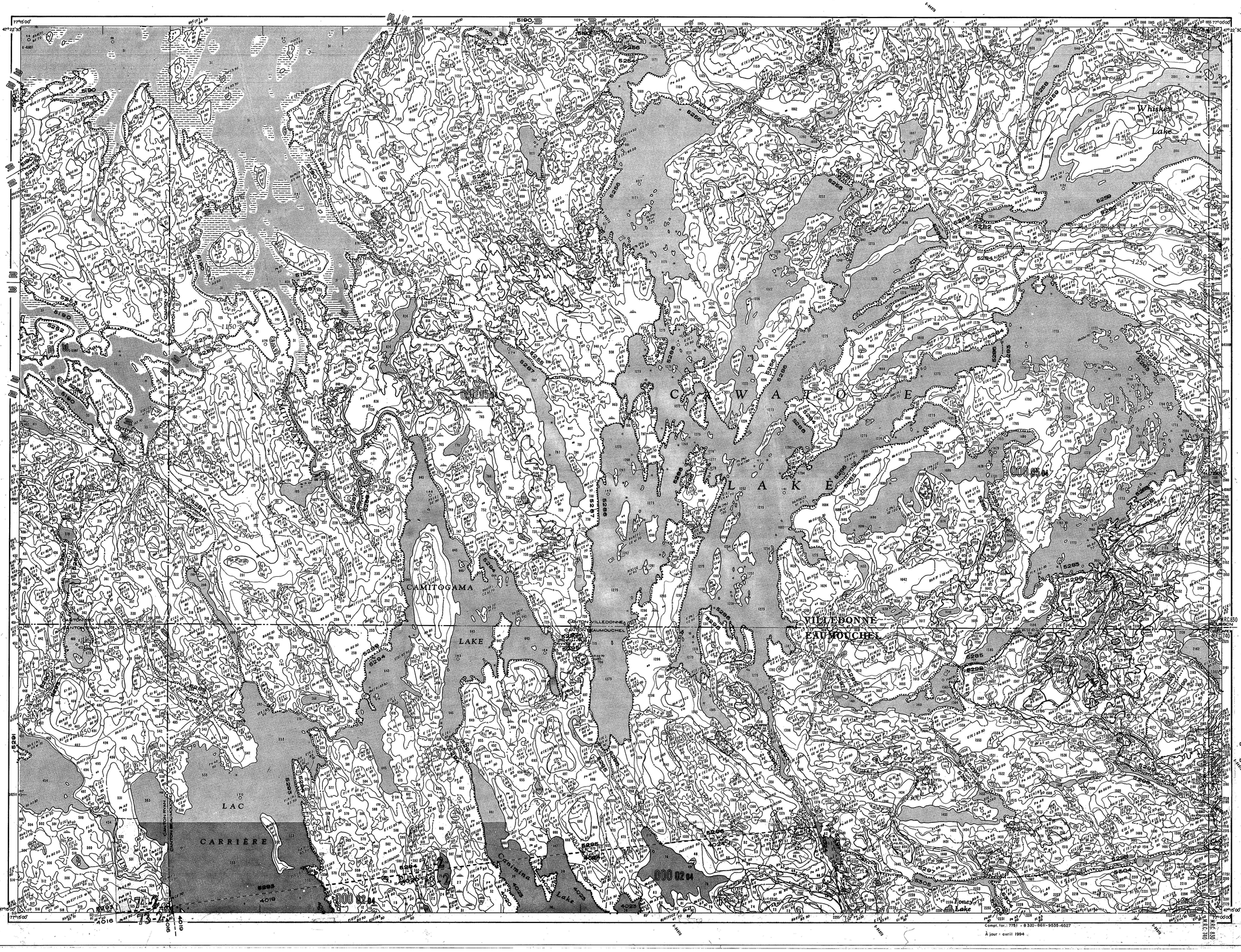

Compt. for.: 7751 - 8 320-661I-9535-6527

À jour : avril 1994

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE : 1:20 000

Kilomètres 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église ; École, Poste
Zone urbaine ; bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprises)
Ligne téléphonique
Lac ; étang
Ruisseau intermittent
Barrage ; chute ; rapides

Ligne de faîte ; bassin primaire
— — ; bassin secondaire
— — ; bassin tertiaire
Limite de terres
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton ; de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang ; de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe (avec protection de la régénération)
Coupe par bandes (coupe)
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à blanc avec transport et dépaquetage des tiges d'origine
Coupe à blanc (sans transport)
Reboisement (plantation ou semis)
Plantation à la pioche
Plantation en récipients
Ensemencement naturel
Ensemencement artificiel
Éclaircie commerciale
Récolte dans les lisières boisées (éclaircie rivres)

N.B. Ces interventions n'indiquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (peuplements et sous-groupements)

Résineux		R
— —	à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	R (P)
— —	à pin rouge	R (PR)
— —	à pin gris	R (PG)
— —	à mélèze (pâturin)	R (M)
— —	à pruche	R (PR)
Pinèdes	(épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portée dans)	R (E)
— —	à thuya (cèdre)	R (C)
— —	à épinette	R (E)
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	R (P)
— —	à pin rouge	R (PR)
— —	à pin gris	R (PG)
— —	à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— —	(sélection de sapin baumier)	R (SB)
Sapinières	(le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)	S (S)
— —	à thuya (cèdre)	S (C)
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	S (P)
— —	à pin rouge	S (PR)
— —	à pin gris	S (PG)
— —	à mélèze	S (M)
— —	(sélection de sapin baumier)	S (SB)
Pinèdes 2 pin rouge	(le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (PR)
— — — —	avec thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — —	avec pin blanc	Pr (P)
— — — —	avec pin gris	Pr (PG)
— — — —	avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — —	avec pruche	Pr (PR)
— — — —	(plantation)	Pr (P)
Pinèdes 3 pin gris	(le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pg (PG)
— — — —	avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — —	avec pin blanc	Pg (P)
— — — —	avec pin rouge	Pg (PR)
— — — —	avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — —	avec épinette noire et/ou épinette blanche	Pg (E)
— — — —	Plantation de pin sylvestre	Pg (P)
Cédrières		C (C)
— —	(le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	C (P)
— —	à pin rouge	C (PR)
— —	à pin gris	C (PG)
— —	à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— —	(sélection de thuya)	C (C)
Pruchières		Pr (PR)
— —	(la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (PR)
— —	à thuya (cèdre)	Pr (C)
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (P)
— —	à pin rouge	Pr (PR)
— —	à pin gris	Pr (PG)
— —	à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— —	(sélection de thuya)	Pr (C)
Mélèzins		M (M)
— —	(le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	M (M)
— —	à thuya (cèdre)	M (C)
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	M (P)
— —	à pin rouge	M (PR)
— —	à pin gris	M (PG)
— —	à sapin et/ou épinette blanche	M (S)
— —	(sélection de mélèze laricin)	M (L)
— —	(sélection de mélèze pendule)	M (P)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

		Tolérance	Tolérance
Feuillus d'essences tolérantes	avec pin gris	F1 (PG)	F2 (PG)
— —	avec pin blanc	F1 (P)	F2 (P)
— —	avec pin rouge	F1 (PR)	F2 (PR)
— —	avec sapin	F1 (S)	F2 (S)
— —	avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F2 (E)
Bouleaux à couronne blanche	avec épinette noire ou rouge	B1 (E)	B2 (E)
— —	avec épinettes noire ou rouge	B1 (E)	B2 (E)
— —	avec pin gris	B1 (PG)	B2 (PG)
— —	avec pin blanc	B1 (P)	B2 (P)
— —	avec pin rouge	B1 (PR)	B2 (PR)
— —	avec sapin	B1 (S)	B2 (S)
Bouleaux à bouleaux blancs	avec pin gris	B1 (PG)	B2 (PG)
— —	avec pin blanc	B1 (P)	B2 (P)
— —	avec pin rouge	B1 (PR)	B2 (PR)
— —	avec résineux	B1 (R)	B2 (R)
Peuplements mixtes	avec pin gris	P1 (PG)	P2 (PG)
— —	avec pin blanc	P1 (P)	P2 (P)
— —	avec pin rouge	P1 (PR)	P2 (PR)
— —	avec sapin	P1 (S)	P2 (S)
— —	avec résineux	P1 (R)	P2 (R)
Feuillus tolérants	avec pin gris	M1 (PG)	M2 (PG)
— —	avec pin blanc	M1 (P)	M2 (P)
— —	avec pin rouge	M1 (PR)	M2 (PR)
Mélangés d'feuillus tolérants		M1 (F)	M2 (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus		F
— —	d'essences tolérantes	F1
— —	d'essences intolérantes	F2
— —	sur station humide	F3
— —	sur station sèche	F4
Bouleaux à bouleaux blancs		B1
— —	à bouleaux jaunes	B2
Peuplier		Pe
Peupliers rouge		Pr
— —	à bouleaux blancs	Pr1
— —	à bouleaux jaunes	Pr2
— —	à peuplier	Pr3
— —	à peuplier sylvicole	Pr4
Plantations d'essences tolérantes		E1
— —	à feuillus d'essences intolérantes	E2
— —	de bouleaux blancs	E3
— —	de bouleaux jaunes	E4
— —	de peuplier	E5
— —	de peuplier sylvicole	E6

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et sec ; dénudé sec
Dénudé et sec ; dénudé humide
Autoroute

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain d'utilisation agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

RÉTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bandes
Coupe partielle par bande
Coupe partielle par trouées légère
Coupe partielle
Éclaircie légère
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

0-50% — 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis, verses
Chablis
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE CLASSES	TIGES DE	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (rien)	0-30 cm	70-30-100	30-30 (rien)
30	31-50	60-30-100	30-30
50	51-80	50-30-100	30-30
70	81-90	40-30-100	30-30
90	91-150	30-30-100	30-30
150	151 et plus	20-30-100	70-30

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jir (jeune irrégulière) : Peuplement irrégulier dont la plus jeune classe d'âge est 30 ans.
Mir (mature irrégulière) : Peuplement irrégulier dont la plus jeune classe d'âge est 70 ans.
Vieilleux irrégulier : Peuplement irrégulier dont la plus jeune classe d'âge est plus de 90 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	
Moyenne	31 à 60%	
Forte	61 à 90%	
Abrupte	91 % et plus	

Superficies exclusives de pentes > 31%
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les tableaux publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CHEMLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 6 B 3 C 3 D 2 M 1 — 1 — 1 —